FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil - Eté 2014 -

La Poste

Et dire que la modernisation accompagnée de l'accord qualité et vie au travail devait améliorer les conditions de travail de tous les postiers !
La réalité est tout autre.

La CGT a toujours été pour la modernisation de l'outil de travail qui doit par conséquent être accompagnée d'amélioration des conditions de travail, mais La Poste ne l'entend pas de cette oreille, elle utilise la modernisation pour en tirer toujours plus de profits, de rentabilité et continue sur sa politique de suppressions d'emplois.

Jamais les conditions de travail des postiers n'ont été si mauvaises, preuve en est le bilan social et le rapport des médecins qui mettent en lumière une nouvelle fois la souffrance grandissante des postiers de tous niveaux, cadre et non cadre.

La mise en place des réorganisations incessantes et le plus souvent menées à la hussarde laisse les postiers dans une situation de stress perpétuel, chacun s'interroge et pourquoi ses conditions de travail se détériorent toujours plus après chaque réorganisation.

Pour bien vivre au travail, la situation doit s'améliorer d'urgence !

Les restructurations ont particulièrement dégradé les conditions de travail des agents notamment :

- **en allongeant** les trajets domicile – travail mais aussi ceux durant le travail : éloignement des centres de distribution des points de distribution, agrandissement des terrain, rallongement des tournées et augmentation des travaux extérieurs… Cette situation augmente non seulement la fatigue mais également le risque d'accidents de trajet

- **en augmentant** les charges de travail avec toutes les formes d'auto remplacement mises en place comme la sécabilité au courrier, la diminution des équipes d'agents rouleurs à l'Enseigne.
- **en ne révisant** pas les normes et les cadences. Trop de tâches sont sous pesées voire non comptabilisées à l'exemple du temps des recommandés La Poste joue de cet écart entre le travail prescrit et le travail réel.
- **en augmentant** l'amplitude horaire de travail et le nombre de jours travaillés. Exemple pour les agents de cabine ou S3C qui voient l'amplitude horaire de leur vacation au delà des 10 heures avec une coupure en pleine journée ou encore les tentatives récurrentes de passage au forfait pour les cadres, s'ajoutent la multiplication des samedis travaillés.
- **en favorisant** l'augmentation des incivilités et agressions par les configurations de bureaux mises en place (ESC), par la poursuite des suppressions d'emplois …
- **en mettant** en place des méthodes pathogènes comme le vrac ou encore les emports démesurés au colis.
- **en mutualisant,** en externalisant ou encore en sous traitant à tout crin comme c'est le cas au colis ou encore dans les services financiers.

Élections CT-CAP-CCP/ La Poste
Du 1er au 4 décembre 2014
Pour bien vivre son travail
Le Vote

La Poste se permet même de ne pas respecter les préconisations des médecins et des CNSST (commissions nationales santé et sécurité au travail) entraînant tous les jours une souffrance au travail et une dégradation de plus en plus importante de la santé des personnels.

La taylorisation, la fin de l'autonomie, la gestion par pôle, l'infantilisation, les pressions, la surcharge de travail autant d'organisations de travail qui mettent à mal les horaires et régimes de travail, les congés et la santé des personnels. Le sentiment de ne pouvoir bien faire son travail pèse sur l'état d'esprit, la dignité, ne pouvoir allier vie privée et vie professionnelle contribue au mal être général.

Pour la CGT cette situation ne peut perdurer. La santé des postières et des postiers ne peut plus être sacrifiée sur l'autel du profit.

Dès que les personnels se mobilisent, quelles qu'en soient les formes, la direction de La Poste est contrainte d'étendre les revendications et à terme des avancées sont obtenues.

La CGT revendique :

- **la remise à plat** de l'ensemble des organisations de travail et l'arrêt des suppressions d'emplois. Les organisations du travail doivent être soumises à consultation des personnels et adoptées à une majorité de 50 % des organisations syndicales.
- **la reprise de la négociation** sur la finalité, le contenu, l'organisation du travail et ses conditions ce qui doit inclure la question des normes et cadences.
- **la suppression** de l'écart entre travail réel et travail prescrit.
- **le respect** des règlements intérieurs, délai de prévenance, temps de pause.
- **le droit au week-end** pour tous avec un samedi sur deux.
- **la prise en compte** des trajets domicile travail.
- **la mise en place** de matériels et de postes de travail adaptés à chaque situation et à chaque individu.
- **une réelle prise en compte** de la pénibilité par des mesures de prévention et de réparation avec entre autre le retour à des départs en retraite à 55 et 60 ans à taux plein.

- **le respect des différents acteurs** susceptibles d'intervenir sur les questions de santé et de sécurité au travail et leur donner les moyens d'être efficaces, ce qui implique notamment des recrutements, leur association dans tout projet de réorganisation du travail et d'adaptation de poste, le respect du tiers temps sur le terrain, les moyens d'assurer le suivi et l'accompagnement des salariés qui les nécessitent. En cas d'avis négatif de leur part à l'exemple des CHM (dont nous exigeons toujours le retrait), le projet doit être stoppé jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée sinon ce dernier doit être abandonné.
- **l'ouverture de négociations** sur le temps de travail, cela passe par l'application réelle de la durée légale à 35 heures pour tous les salariés. Cela doit se faire sans intensification du travail, ce qui suppose des embauches, une nouvelle organisation du travail avec tous les intéressés et des investissements.
- **la mise en place** a minima d'un CHSCT dès 50 salariés afin d'être réellement une instance de proximité au service de l'amélioration des conditions de travail des personnels. Cette instance doit être entendue et ses prérogatives respectées.

Donnons-nous les moyens d'agir, rejoignons la CGT

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom ..... **Prénom** .....

Adresse .....

.....

Code Postal ..... **Ville** .....

(Facultatif) Téléphones → (perso) ..... → pro .....

Grade/Classification ..... Métier .....

Service/Bureau (nom et adresse) .....

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT • 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex -
Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 -C.C.P. Paris 20376 D • www.cgt-fapt.fr • e-mail : fede@cgt-fapt.fr